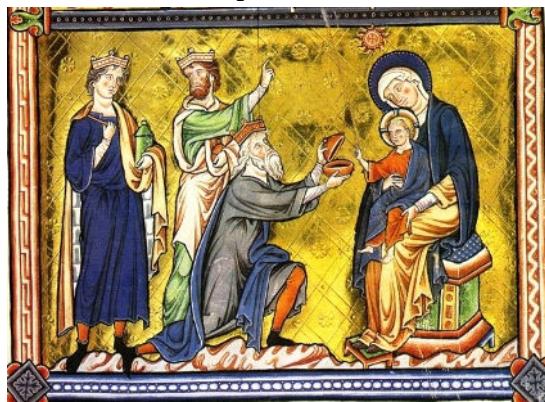


1. Octave de la Nativité du Seigneur. **SOLENNITÉ DE LA SAINTE VIERGE MARIE MÈRE DE DIEU (Circoncision du Seigneur).** Solennité de 2^e Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes, Psaumes des Fêtes ; aux Vêpres, Psaumes des Fêtes de la Sainte Vierge (*Ps.109, 112, 121, 126*).
2. **Saints Basile le Grand et Grégoire de Nazianze, Évêques et Docteurs de l'Église.** Mémoire majeure. (*Premier Vendredi du mois.*) À Laudes et aux Vêpres, à partir du Capitule, du Commun de Plu-sieurs Confesseurs ; aux Petites Heures, tout du même Commun. – Messe *Sacerdotes Sion* du Commun de Plusieurs Confesseurs.
3. **Saint Nom de Jésus.** Mémoire majeure. (*Premier Samedi du mois*). Tous les textes sont propres. À Laudes, Psaumes des Fêtes. À Laudes (et à la Messe), commémoration de **Sainte Geneviève, Vierge** : antienne propre. – Vêpres du Samedi (Antienne et Psaumes comme aux samedis pendant l'année ; à partir du Capitule, comme au Samedi dans l'Octave de Noël) ; Antienne du Magnificat propre.
4. **II^{ème} Dimanche après Noël.** À toutes les Heures : Antienne et Psaumes des Dimanches dans l'an-née ; à partir du Capitule, comme au Dimanche dans l'Octave de Noël. – Messe *Dum medium* (*voir à la Vigile de l'Épiphanie*).
5. De la Férie. À toutes les Heures, Antiennes et Psaumes des Fériés dans l'année ; à partir du Capi-tule, tout comme au Jour Octave de Noël. Messe du 1^{er} Janvier – Premières Vêpres de l'ÉPIPHANIE.
6. **ÉPIPHANIE DU SEIGNEUR.** Solennité de 1^{er} Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes.

* *Au Temps de l'Épiphanie, c'est-à-d. du 7 au 12 Janvier, l'Office de la Férie est réglé de la manière suivante : à toutes les Heures, Antiennes et Psaumes des Fériés dans l'année ; à partir du Capitule, comme au jour de l'Épi-phanie ; au Benedictus et au Magnificat, il y a une Antienne propre pour chaque jour. Oraison de l'Épiphanie avant le I^{er} Dimanche après l'Épiphanie ; ensuite, Oraison de ce Dimanche.* *
7. De la Férie. À Laudes, Antienne du Benedictus *Ab Oriente* ; commémoration de **Saint Raymond de Penyafort, Prêtre** (*voir au 23 Janvier*) : Antienne d'un Confesseur non Pontife. – Messe de saint Raymond *Os justi*. – Antienne du Magnificat *Videntes stellam*.
8. De la Férie. – Office comme indiqué ci-dessus. Messe *Ecce advenit* de l'Épiphanie – Antienne du Benedictus *Tria sunt* ; Antienne du Magnificat *Lux de luce*.
9. De la Férie. Antienne du Benedictus *Vidimus stellam* ; Antienne du Magnificat *Interrogabat*.
10. **De la Sainte Vierge.** Mémoire majeure. Office et Messe de la Sainte Vierge aux samedis après Noël. – Vêpres du Samedi : Antienne et Psaumes des samedis dans l'année ; Capitule du Dimanche dans l'Octave de l'Épiphanie ; Répons bref, Hymne et Verset de l'Épiphanie ; Antienne du Magnificat *Reman-sit* du Samedi dans l'Octave de l'Épiphanie.
11. **I^{er} Dimanche après l'Épiphanie.** À toutes les Heures, Antienne et Psaumes du Dimanche ; à par-tir du Capitule, tout comme au Dimanche dans l'Octave de l'Épiphanie. Au Benedictus, Antienne *Re-mansit*. – Messe *In excelso throno*. – Au Magnificat, Antienne *Fili*.
12. De la Férie. Antienne du Benedictus *Venient ad te* ; Antienne du Magnificat *Admoniti*. – Messe du Dimanche précédent.
13. **Baptême du Seigneur.** Fête de 3^{ème} Ordre. Tout comme autrefois au jour Octave de l'Épiphanie (c.-à-d. tout comme au jour de l'Épiphanie, sauf l'Oraison *Deus, cuius Unigenitus*, qui est propre).
14. **Saint Rémi, Évêque.** Mémoire majeure (*voir au 1^{er} Octobre*) : à Laudes et aux Vêpres, à partir du Capitule, du Commun d'un Confesseur Pontife (sauf l'Antienne de Benedictus, l'hymne de Vêpres et l'Antienne de Magnificat, qui sont propres) ; aux Petites Heures, tout du même Commun.
15. **Saint Maur, Abbé.** Fête de 3^{ème} Ordre. Tout l'Office est propre. À Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes.



ORDO DE L'ABBAYE DE RANDOL : MOIS DE JANVIER.

16. **Saint Hilaire, Évêque et Docteur de l'Église.** Mémoire majeure (*voir au 14 de ce mois*). À Laudes et aux Vêpres, à partir du Capitule, du Commun d'un Confesseur Pontife (sauf les Hymnes, qui sont propres) ; aux Petites Heures, tout du même Commun. Au Magnificat, Antienne *O Doctor optime* d'un Docteur de l'Église.
 17. **Saint Antoine, Abbé.** Mémoire majeure. À Laudes, à partir du Capitule, du Commun d'un Confesseur non Pontife ; aux Petites Heures, tout du même Commun. Vêpres du Samedi ; Antienne *Suscepit*.
 18. **II^{ème} Dimanche après l'Épiphanie** (Tout comme au Psautier ; Antienne de Benedictus, de Magnificat et Oraison propres).
 19. De la Férie. À Laudes, commémoration des **Saints Marius, Marthe, Audifax et Abachus, Martyrs** : Antienne de Plusieurs Martyrs. – Messe des Saints Martyrs.
 20. De la Férie. À Laudes, commémoration des **Saints Fabien, Pape, et Sébastien, Martyrs** : Antienne de Plusieurs Martyrs. – Messe des Saints Martyrs.
 21. **Sainte Agnès, Vierge et Martyre.** Mémoire majeure. Toutes les antennes sont propres ; les autres textes du Commun d'une Vierge Martyre. À Laudes, Psaumes des Fêtes ; aux Vêpres, psaumes propres (109, 111, 112, 126).
 22. De la Férie. À Laudes, commémoration de **Saint Vincent, Diacre et Martyr** : Antienne d'un Martyr. – Messe de Saint Vincent.
 23. De la Férie. À Laudes, commémoration de **Sainte Émérentienne, Vierge et Martyre** : Antienne d'une Vierge. – Messe de Sainte Émérentienne.
 24. **Saint François de Sales, Évêque et Docteur de l'Église.** Mémoire majeure (*voir au 29 de ce mois*). À Laudes, à partir du Capitule, du Commun d'un Confesseur Pontife ; aux Petites Heures, tout du même Commun. Vêpres du Samedi ; Antienne *Suscepit*.
 25. **III^{ème} Dimanche après l'Épiphanie** (Tout comme au Psautier ; Antienne de Benedictus, de Magnificat et Oraison propres).
 26. De la Férie. À Laudes, commémoration des **Saints Robert, Albéric et Étienne, Abbés de Cîteaux** : Antienne des Confesseurs non Pontifes *Fulgebunt* (*au 31 Janvier*). – Messe *Confiteantur* du Commun de Plusieurs Confesseurs non Pontifes.
 27. De la Férie. À Laudes, commémoration des **Saints Timothée et Tite, Évêques** : Antienne des Confesseurs Pontifes *Beati servi illi*. – Messe *Sacerdotes Sion* du Commun de Plusieurs Confesseurs Pontifes.
 28. **Saint Thomas d'Aquin, Prêtre et Docteur de l'Église.** Mémoire majeure (*voir au 7 Mars*). À Laudes et aux Vêpres, à partir du Capitule, du Commun d'un Confesseur non Pontife ; aux Petites Heures, tout du même Commun. Au Magnificat, Antienne *O Doctor optime* d'un Docteur de l'Église.
 29. De la Férie. – Messe de Requiem pour les défunt.
 30. De la Férie. À Laudes, commémoration de **Sainte Bathilde, Reine** : Antienne d'une Sainte Femme. – Messe de Sainte Bathilde.
 31. **De la Sainte Vierge.** Mémoire majeure. Office de la Sainte Vierge aux samedis après Noël. – Vêpres du Samedi ; Capitule propre ; Antienne du Magnificat *Dixit Dominus* ; Oraison de la Septuagésime.
- * *Aujourd'hui, au Benedicamus Domino de Vêpres, on ajoute deux Alleluia. Et dorénavant, jusqu'à la Vigile pascale, on omet partout l'Alleluia ; et au début des Offices, au Deus, in adjutorium, on le remplace par Laus Tibi, Domine, Rex Æternæ gloriæ (Louange à vous, Seigneur, Roi d'éternelle gloire). – À Vêpres, il y a chaque jour une Antienne propre au Magnificat.* *